

DEPARTEMENT
de
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT
du GUIERS et de l'AINAN**

Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)

Extrait du Registre des Délibérations du Comité

N° 2025.18

Nombre de membres

En exercice 58
Présents 31
Votants 35
Contre 0
Abstention 0

Date d'affichage

27/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical se sont réunis au siège du SIEGA à Pont de Beauvoisin Isère sur la convocation qui leur a été adressée par mail par le Président du SIEGA, M. Christian BERTHOLLIER, le 12 mars 2025, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président M. Christian BERTHOLLIER

Membres présents à la Séance : Didier BUISSON, Adrien LARDIN, Christian MARCOZ, Annick LEHNEBACH, Fleury CHAUSSABEL, Jocelyn BAZUS, Didier GONZALES, Jean-François GUIBOUD-RIBEAUD, Denis MOLLIERE, Williams DUFOUR, Michel GALLICE, Mélanie MESSAOUDENE, Henri PEGOUD, Magali TOURNIER, Bernard TRILLAT, Chantal PEGOUD, Christian GIRARD-CUSIN, Gilbert LONGO, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Daniel REVEL, Damien DAMOUR, Cédric PLANCHE, Corinne DHION, Gérard GOURJUX, Pascal PERROT-MINNOT, Bernard PERROUSE, Christian BERTHOLLIER, Gérard GOZE, Alain PERROT, Patrick GAUDE, Olivier TOMPA, Alain DUTRUC avec pouvoir à Annick LEHNEBACH, Matthieu PERRIN avec pouvoir à Jean-François PILLAUD-TIRARD, Georges CAGNIN avec pouvoir à Gérard GOURJUX, Thierry CHAUVIN avec pouvoir à Pascal PERROT-MINNOT

Secrétaire de Séance : M. Didier GONZALES

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF
ANNEXE
ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF
EXERCICE 2025**

M. le Président présente à l'assemblée la proposition du Budget Primitif annexe assainissement non collectif de l'exercice 2025, celle-ci correspond à l'orientation budgétaire décidée à la dernière assemblée générale.

Après avoir donné diverses informations complémentaires, il demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Syndical,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président, pris connaissance de la proposition du Budget Primitif annexe assainissement non collectif et en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le Budget Primitif annexe assainissement non collectif de l'exercice 2025 et arrête à la somme de DEUX CENT VINGT NEUF MILLE SIX CENT VINGT DEUX EUROS VINGT ET UN CENTS le montant des dépenses et des recettes à effectuer au cours de l'exercice précité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

A PONT DE BEAUVOISIN, le 25 mars 2025



REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2025

Application agréée E-legalite.com